

Charmey, le 20 novembre 2015

## **Communiqué de presse - Conférence des Procureurs de Suisse (CPS)**

L'assemblée générale de la Conférence des Procureurs de Suisse (CPS) s'est tenue à Charmey (FR) les 19 et 20 novembre 2015. Réunissant 52 délégués des cantons et de la Confédération, elle a été accueillie par Monsieur le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet.

Soucieuse d'assurer aux autorités de poursuite pénale les meilleurs outils pour une conduite efficace de leurs procédures, la Conférence a notamment établi des recommandations en vue de la production de pièces bancaires sous forme numérique, elle a évalué le recours à la procédure simplifiée et elle a pu éprouver l'excellente collaboration entre ses membres. Elle s'est également dotée d'un site internet.

### **Recommandations en vue de la production de pièces bancaires sous forme numérique**

Le succès des procédures en matière économique dépend aussi de la transmission rapide des données bancaires. Fort de ce constat, la Conférence s'est dotée de recommandations permettant aux autorités de poursuite pénale d'obtenir avec célérité et de manière sûre les renseignements des banques. Mise en corrélation avec les moyens modernes d'analyse des renseignements ainsi obtenus, cette transmission numérisée permettra aux investigations pénales de gagner en efficacité.

### **Procédure simplifiée**

Après les critiques soulevées par les médias s'agissant de la procédure simplifiée, une enquête a été effectuée auprès des Procureurs généraux des cantons et de la Confédération. Cette enquête a mis en évidence que cette institution est appréciée des autorités de poursuite pénale et que le nombre de procédures simplifiées n'a cessé de croître depuis son introduction en 2011. Utilisées essentiellement en matière d'infractions relevant de la loi sur les stupéfiants ou contre le patrimoine, peu contraignantes et s'exerçant sous le contrôle des tribunaux, assurant par ailleurs des droits étendus aux prévenus, ces procédures obtiennent aussi désormais le soutien de la Fédération suisse des avocats.

### **Site internet et collaboration des Ministères publics**

La Conférence dispose depuis le 25 mars 2015 d'un site internet ([www.ssk-cps.ch](http://www.ssk-cps.ch)) qui présente les membres de son comité et les activités de la CPS, qui publie ses communiqués de presse et qui met à disposition ses recommandations.

C'est finalement le lieu de saluer l'excellente collaboration des membres, collaboration encore révélée dans le cadre de l'affaire des émissions polluantes des véhicules du groupe

VW. Il convient de renvoyer à ce propos au communiqué de presse de la CPS du 29 octobre 2015.

Les personnes de contact se tiennent à disposition des médias ce vendredi 20 novembre 2015 entre 11h30 et 12h00 par téléphone (Tél : 079 309 81 91).

Personnes de contact :

Français :

Fabien Gasser, membre du Comité de la CPS, Procureur général du canton de Fribourg

Allemand :

Rolf Grädel, Président de la CPS, Procureur général du canton de Berne